

# INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE LICENCES LNATT 2024-2025

A tous les correspondants des clubs de la ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis de Table,

Le Bordereau de Demande de Licence édité par la FFTT ne comprend plus l'encart propre au certificat médical. En effet, les licenciés ont la possibilité :

- De fournir un certificat médical.

Dans ce cas, le licencié devra faire remplir le document 24-9 Certificat médical par son médecin.

- De ne pas fournir de certificat médical.

Dans ce cas, le licencié ne pourra pas avoir accès à la pratique sportive.

- De préciser qu'ils ont fournis un certificat médical de moins de trois ans lequel ne peut être « utilisé » pour plus de deux renouvellements successifs de licence avec l'attestation décrite ci-dessous

- Dans ce cas, le licencié devra remplir le questionnaire 24-10-1 (majeurs) ou 24-10-2 (mineurs) en répondant 'non' à toutes les questions relatives à sa santé durant la saison 2023-2024.

Nous vous rappelons que les démarches relatives au certificat médical sont sous la responsabilité du licencié ou de son représentant légal. Le club aura à charge de collecter ces informations et de les conserver pour un éventuel contrôle.

Une fois ces documents récupérés par le club, le club devra effectuer les démarches de demande et de renouvellement de licence exclusivement via SPID-Mon Club. Aucune demande de licence par papier ne sera traitée.

**Les documents (licences, auto-questionnaires et certificats médicaux) sont téléchargeables via SPID Espace MonClub au lien suivant [Cliquez ici](#)**

**La saisie du lieu et du nom de naissance sont nécessaires** dans le cadre des directives de contrôle d'honorabilité demandées par le ministère des Sports.

Par lieu de naissance, il convient d'indiquer le code postal et le nom de la ville, informations obligatoires pour les créations de licences (tous types de licence) pour les personnes majeures à la date de saisie de la création de licence. Pour les personnes nées à l'étranger, il convient d'indiquer le code postal du pays et le nom du pays.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine Tennis de table facturera aux clubs les frais de licenciation mensuellement. La première facture est prévue courant septembre.

**Daniel MARCHAND**



**Président de la ligue**

**Luce GELLIBERT**



**Secrétaire Générale de la ligue**